

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 10 Décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 du mois de novembre, à 19h, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la Salle RAYMOND CASTAING sous la présidence de Monsieur Christopher LATAPY, Maire, suite de la convocation en date du 03 Décembre 2021.

Etaient présents : M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Julie BOUTOULLE, M. Alain CLECH, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Ludovic MARTIN.

Absents excusés : Frédéric GAURY, Mme Sophie BAEZ.

Mme Sylvie GRAY-LAGHUZÈRE et M. Guillaume JOLLES ont avertis que leurs arrivées seraient retardées pour des raisons professionnelles.

ORDRE DU JOUR :

1- Election du Secrétaire de séance :

Mme CLEMENT-SALON Laurence est élue secrétaire de séance.

Vote :

- Pour : 6/6
- Contre : 0/6
- Abstention : 0/6

M. Ludovic MARTIN prend la parole pour signaler les difficultés avec la connexion internet dans le secteur LAILLAT. M. Le MAIRE signale qu'il a reçu un nouveau courrier d'un administré du même secteur et que le sujet sera abordé lors des questions et informations diverses.

2- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12-11-2021 :

M. CLECH Alain souhaite que soit rajouté au point 8 du Compte Rendu du Conseil Municipal du 12-11-2021 la précision suivante :

« M. CLECH précise que le budget est de plus en plus serré. Le locatif est une solution pour augmenter les recettes de la commune mais devant l'explosion des coûts cela remet en cause l'achat du Séchoir de la famille SAILLAN. »

Il est aussi signalé une erreur dans le point 4 concernant le vote, l'abstention est 0/11.

Après avoir lu et pris en compte les remarques soulevées, le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité, le compte rendu du 12-11-2021 avec les modifications présentées.

Vote :

- Pour : 6/6
- Contre : 0/6
- Abstention : 0/6

M. Alain CLECH aborde le courriel reçu ce jour de la part de M. Éric BRUGERE.
M. Le Maire propose de parler de ce courriel à l'arrivée de Mme Sylvie GRAY-LAGAHUZÈRE.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3- D 2021-037 DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 3 SUR LA REPRISE A LA SECTION INVESTISSEMENT DES FACTURES D'AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FÊTES PAYEES DANS LA SECTION FONCTIONNEMENT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs factures enregistrées à la section fonctionnement et ayant servi à l'aménagement de la salle des fêtes peuvent, après consultations des services compétents, être pris en compte dans la section investissement pour une possibilité de reprise lors du calcul de la FCTVA. Le budget primitif ne prévoit pas dans sa section investissement ces factures. Il est donc nécessaire de prendre une délibération modificative.

• BUDGET PRINCIPAL -SECTION INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2313-040 : +550	021 : +550
FONCTIONNEMENT	023 : +550	722-042 : 550

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette opération.

Vote :

- Pour : 6/6
- Contre : 0/6
- Abstention : 0/6

4- Discussion et prise de décision sur l'organisation du Noël des enfants de la Commune :

M. Le Maire propose, au vu de la situation sanitaire, d'annuler le Noël des enfants prévu à la salle des fêtes le 18 décembre 2021.

Par contre en partenariat avec le comité des fêtes, le père Noël passera comme l'année dernière dans les familles afin offrir les chocolats et les cadeaux. Une

autorisation sera demandée à chaque famille pour mettre les photos de Noël dans le Lupertien.

Le Conseil approuve l'initiative et cette décision à l'unanimité.

M. Le Maire propose que soit annulées toutes les locations de la salle des fêtes jusqu'à ce que la situation sanitaire s'améliore.

Le Conseil Municipal approuve la décision à l'unanimité.

Vote :

- Pour : 6/6
- Contre : 0 /6
- Abstention : 0/6

5- Discussion et prise de décision sur l'organisation du repas des Aînés :

M. Le MAIRE propose qu'en raison de la situation sanitaire le repas des aînés soit également annulé.

Un panier garni sera donc distribué.

Une autorisation sera demandée aux aînés pour mettre les photos dans le Lupertien.

Le Conseil Municipal approuve l'initiative et la décision à l'unanimité.

Vote :

- Pour : 6/6
- Contre : 0/6
- Abstention : 0/6

6- Discussion et prise de décision sur l'achat du SECHOIR SAILLAN :

M. Le MAIRE demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat du Séchoir SAILLAN.

M. Le Maire signale qu'il a reçu M. SAILLAN en présence de Romain OPILLARD et de Alain CLECH pour lui faire part de notre souhait de se retirer du projet d'achat de ce séchoir.

M. SAILLAN a parfaitement compris la situation et l'accepte.

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité que la Commune n'achètera pas le Séchoir SAILLAN.

19h30 M. Guillaume JOLLES rejoint la séance

7- Point sur les chemins de randonnées de la commune :

M. Le maire présente sa réunion, qui a eu lieu le 18 novembre 2021, avec la Communauté des Communes, Messieurs JOLLES représentant de la Phrygane Langonnaise et le SMAHBB.

Cette réunion avait pour but de parvenir à faire la part entre la prise en charge des chemins de randonnées et le Carpe : soit par la commune, soit par la CDC.

Il présente aussi sa réunion, du 30 novembre 2021, avec le Conseil Départemental pour recenser les chemins de randonnés.

M. Le MAIRE signale que le DEPARTEMENT a suggéré que le chemin de randonnée derrière le lotissement LE MOUTAT soit fermé car il est trop dangereux. Il serait fermé par arrêté jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant son entretien.

Le Conseil municipal prend note des remarques de M. LE MAIRE et donne son accord pour la fermeture temporaire par arrêté municipal du chemin de randonnée situé derrière le lotissement le MOUTAT.

Vote :

- Pour : 7/7
- Contre : 0/7
- Abstention : 0/7

8- Compte rendu sur les travaux de la salle des fêtes :

M. Le Maire a demandé un devis pour rafraîchir les peintures de la salle des fêtes.

M. Romain OPILLARD 1er adjoint fait état de l'installation des jeux.

Il propose soit de continuer l'installation avec l'aide de bénévoles soit de faire appel à une entreprise.

Le Conseil Municipal adopte la première proposition et propose de se réunir le 15 janvier 2022 pour l'installation des jeux.

20H00 Mme Sylvie GRAY-LAGAHUZÈRE rejoint la séance

20H10 M. Ludovic MARTIN quitte la séance pour des obligations personnelles.

9- Présentation d'une candidature pour un service civique reçue en mairie :

M. Le MAIRE accompagné de Sylvie GRAY-LAGAHUZÈRE font part de leur entretien avec M. Alexis YARDIMIAN qui habite la commune de Saint Pierre de Mons. Pour rappel, ce projet de service civique est basé sur la sensibilisation à la protection de l'environnement et la valorisation du patrimoine naturel.

Le contrat qui sera signé est un contrat de 24h/semaine pour une durée de 8 mois. La commune versera la somme de 107.58 €/mois et devra verser 200 € pour l'adhésion annuelle

Le contrat démarrera au 31-12-2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'embauche d'un service civique.

Vote :

- Pour : 7/7
- Contre : 0/7
- Abstention : 0/7

10- Compte rendu des réunions effectuées par les élus dans les diverses commissions et syndicats :

- a- Mme Laurence CLEMENT SALON présente la réunion concernant l'Association de la Sauvegarde de l'Eglise.

Un Nouveau président est à la tête de cette association : M. Frédéric JOLLES

- b- M. Le maire nous informe de sa réunion avec les services du SICTOM.

Une augmentation des tarifs est envisagée pour l'année 2022, afin de compenser une hausse des taxes.

11- Questions diverses :

- a- M. Le Maire fait lecture du courrier reçu de la famille NUMA-LABATAILLE concernant leurs difficultés à avoir la fibre optique.

M. Le MAIRE propose de saisir les conseillers de notre canton du SUD GIRONDE : M. GLEYZE Jean Luc et Mme DEXPERT Isabelle.

- b- M. Le MAIRE fait écouter le message vocal de M. LABADIE laissé sur le répondeur de la mairie.

M. Le Maire a pris rendez-vous avec les services de la gendarmerie pour parler des incivilités dont M. LABADIE est victime.

- c- *M. Le Maire présente le courriel de M. Éric BRUGERE au Conseil Municipal :*

M. BRUGÈRE souhaite que M. LE MAIRE et le Conseil Municipal soient plus clair dans les motifs de sa démission.

« Après la clôture du conseil du 19 octobre dernier, une discussion s'est engagée sur des hypothèses de vol de données informatiques au sein de la mairie.

Au cours de ces échanges Mr Éric BRUGÈRE a eu la sensation de se sentir visé et en a été affecté. Lors du conseil suivant du 12 novembre, il s'en est expliqué et présenté sa démission.

Éric était très impliqué au service de la commune, nous sommes désolés et regrettons son départ d'autant plus que cette hypothèse était infondée et donc absolument pas en cause ».

La séance est levée à 20h45.